

La politique sociale de la SODECI qui privilégie les consultations médicales internes explique en partie cette hausse. L'augmentation des effectifs de l'entreprise, la décentralisation des activités du Service médical du travail (proximité), le renforcement de l'équipe médicale en sont également des raisons.

Les affections courantes regroupent respectivement le paludisme (46%), les affections respiratoires (19%), les troubles digestifs (9%), urogénitales (5%) dermatoses (3%) et autres (18%).

Le renforcement des actions de lutte contre ces maladies avec un accent particulier pour le paludisme devra permettre d'infléchir leur évolutivité et réduire ainsi leurs impacts.

4.F.2

Promouvoir la sécurité au travail

Sensibiliser nos collaborateurs en matière de sécurité

La santé et la sécurité au travail sont des préoccupations majeures pour les dirigeants de la SODECI. En effet, l'impact financier et social

des blessures et décès d'origine professionnelle peut grever la performance socio-économique de l'entreprise. En outre, au-delà des impératifs humains et sociaux, ces sujets constituent des risques juridiques et d'image pour l'entreprise. La mise en place d'un système de gestion de la santé, sécurité au travail peut donc contribuer de manière efficace à réduire, anticiper les risques pour enfin accroître la productivité de l'entreprise.



Prévenir

nos risques de santé et sécurité au travail afin d'accroître la productivité de l'entreprise

En 2017, la sous-direction, prévention et conditions de travail de la SODECI a réalisé plusieurs actions dans le cadre de ses activités Santé sécurité au travail (SST). Elle a poursuivi ses actions de sensibilisation des collaborateurs avec notamment, le renforcement de la culture de la prévention à travers l'animation des quarts d'heure sécurité sur tous les sites SODECI.

La formation en sécurité routière.

A fin décembre 2017, la SODECI a enregistré 25 cas d'accidents de travail, contre 32 en 2016. Ce qui représente une baisse de 22% par rapport à 2016.

Evolution des taux de fréquence et de gravité

Années	2015	2016	2017
Taux de fréquence	10,81	6,39	4,53
Taux de gravité	0,3	1,38	0,11

Les accidents de service en circulation sont de loin la première cause des accidents de travail à la SODECI avec un pourcentage de 72%.

Les actions de sensibilisation des collaborateurs en matière de prévention et de sécurité ont permis à la SODECI de réduire considérablement son taux de gravité, passant de 1,38 à 0,11 en 2017, soit une baisse de 1,27 par rapport à 2016. Le taux de fréquence des accidents est également en baisse par rapport à 2016. En 2017, il s'élève à 4,53 contre 6,39 en 2016, soit une baisse de 1,86.

Afin de réduire davantage ces accidents en 2018, les mesures suivantes ont été prises:

Mise en place d'un plan d'action spécifique à la sécurité routière au profit du personnel nouvellement doté de moto ;

Poursuite des campagnes de sensibilisation du personnel sur les risques liés aux métiers opérationnels ;

Inspections des lieux et conditions de travail réalisées conjointement avec la médecine du travail ;

Déploiement sur tous les sites, de registres d'enregistrement des presqueaccidents¹³.

¹³ - Evénement inattendu et soudain, mais qui n'entraîne aucun dommage, d'altération de la santé ou de lésions